

CAMPAGNOLLES \

498 habitants

\ Réflexions préalables sur la gestion et l'extension du cimetière communal

Dans la continuité de la requalification de la traversée de bourg, la commune a souhaité mener une réflexion sur le cimetière communal existant qui s'imbrique autour de l'église, témoignant ainsi du bâti historique, et s'accompagne d'un bel if.

Elle souhaitait établir un diagnostic paysager dans l'enceinte du cimetière, en vue de réorganiser des emplacements en fin de concession malgré le parcellaire très dense ne permettant pas l'implantation de nouvelles stèles «dits aux normes» (2 à 3 m²). Puis créer une petite extension pour accueillir un espace cinéraire qui n'existe pas aujourd'hui et enfin, amorcer la question de gestion de ce cimetière très minéral, qui génère de l'entretien sur les allées à travers un plan programme.

Le C.A.U.E. l'accompagne dans cette démarche afin d'apporter un premier regard sur le cimetière.

Il s'agit tout d'abord, de définir un emplacement pour accueillir, un jardin du souvenir, un columbarium (espace cinéraire), puis, de proposer des hypothèses d'évolutions sur l'organisation des tombes, et enfin, d'amener des axes de réflexions sur ses accès, mais surtout sur la gestion, l'entretien et la qualité sur le long terme de l'espace public du cimetière communal.



L'existant



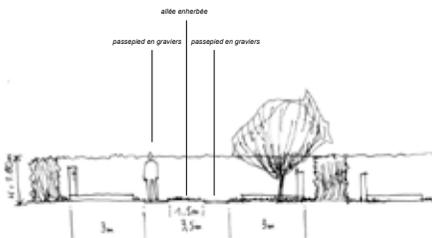
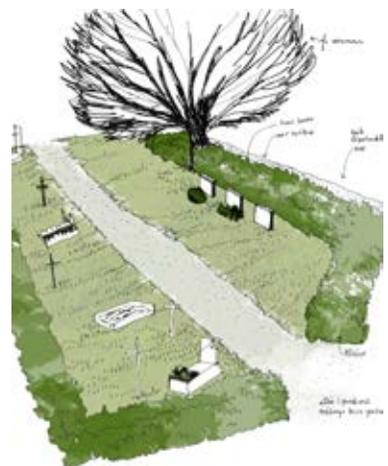
L'existant

Atouts

Le terrain à l'intérieur du bourg, est situé dans la trame bâtie. Il est délimité par une simple clôture en béton, et côté route départementale, un mur maçonné et d'une grille basse.
Les accès se font en trois points, depuis la route départementale. Il n'y a pas d'accès à l'arrière, côté habitations.
L'église de Campagnolles s'imbrique dans la trame du cimetière, témoignant ainsi du bâti historique.

Contraintes

Le terrain du cimetière ne bénéficie pas d'une emprise importante pour une extension à l'intérieur du bourg, puisqu'il s'insère dans la trame bâtie.
Aussi, une extension est peu envisageable pour y placer de nouveaux emplacements type caveaux funéraires.
Le cimetière est très minéral, est génère de l'entretien sur les allées.
Le cimetière, ancien comporte beaucoup de concessions anciennes et non entretenues.
Toutefois, ces emplacements de permettent pas l'implantation de nouvelles stèles «dits aux normes» (2x3m²).

Haie vive taillée
(2 unités/ml)

metopius germanica
euonymus europaea
châmes
amélanchier canadensis
buis (boux rotundifolia)
cornus mas
ligustrum vulgare
saix viminalis



Proposition d'aménagement

Simulation 1 :

- > prévoir un accès sécurisé depuis la Départementale pour le cimetière,
- > privilégier les allées enherbées,
- > permettre l'accès au corbillard intra muros avec une placette
- > avoir une placette pour les cérémonies et l'accueil des familles,
- > aménager un espace funéraire spécifique, enherbé propice au recueillement
- > intégrer un espace dédié au jardin du souvenir et à un columbarium dans la parcelle annexée au cimetière existant
- > intégrer peut-être le concept des mini-tombes dans l'espace cinéraire,
- > prévoir un point d'eau et des arrosoirs à disposition,
- > intégrer le point de collectes de déchets verts à l'aménagement à l'une des entrées,
- > prévoir des bancs pour les haltes ponctuelles et le recueillement,
- > valoriser l'église,
- > définir des plantations de haies arbustives basses le long du mur de soutènement
- > définir des plantations de haies vive taillées pour créer des alcôves, propice au recueillement